



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation financière préoccupante de l'Opéra national de Paris

Question écrite n° 8268

Texte de la question

Mme Sabine Rubin attire l'attention de Mme la ministre de la culture sur l'inquiétante situation économique et financière de l'Opéra national de Paris. Elle a été interpellée en septembre 2017 par le personnel de l'Opéra Garnier qui l'alertait alors sur la situation financière exsangue de l'établissement, entraînant une dégradation importante du site ainsi qu'un risque important de sécurité pour les personnels de l'Opéra. Les documents qui lui ont alors été transmis tendent à démontrer que les dotations financières de l'État sont chroniquement insuffisantes pour couvrir l'ensemble des besoins. Depuis 2010, on peut estimer à près de 55 millions d'euros la perte de subventions de fonctionnement et d'investissement, mettant en péril l'équilibre financier de l'établissement. C'est pour le moment le fonds de roulement qui compense essentiellement cette perte, non de façon « éventuelle » comme il a été dit à sa collègue Mme Géraldine Bannier pour la réponse à sa question écrite du 3 octobre 2017. La part de « l'autofinancement » est considérable : elle représente 7,8 millions d'euros annuels. En l'espace de cinq ans, ce même fonds de roulement est ainsi passé de 62,03 millions d'euros à 40,31 millions d'euros, soit une perte de 21,72 millions d'euros. Mme la députée a rencontré, en compagnie de son collègue M. Michel Larive, M. Jean-Philippe Thiellay, directeur-adjoint de l'Opéra de Paris, le 7 mars 2018 sur le site de l'Opéra-Bastille. Ce dernier a malheureusement confirmé leurs craintes : faute d'une subvention publique suffisante, il estime que le fonds de roulement sera épuisé à horizon 2020. Pour pallier cette situation, le prix du billet a longtemps été la variable d'ajustement, une politique tarifaire contraire à la mission de service public que devrait assumer l'Opéra de Paris, en éloignant les publics les plus modestes. La suppression de 60 équivalents temps plein devait pourtant conditionner une augmentation de 1,25 % par an des subventions, comme décidé lors du plan pluriannuel 2009-2015 signé par l'État. Au final, ce seront près de 80 équivalents temps plein qui seront supprimés, mais la hausse prévue des subventions n'a en revanche pas suivi. Un désengagement de l'État qui s'est également traduit par une hausse considérable de la part du mécénat (+77 % entre 2014 et 2017), rendant d'autant plus fragile la bonne santé financière de l'établissement et risquant également d'influencer de manière directe ou indirecte la programmation, à rebours des ambitions artistiques de l'Opéra. Elle lui demande donc quelles mesures précises elle entend prendre pour assurer la viabilité financière de l'Opéra national de Paris, atout majeur du rayonnement culturel et artistique de la France dans le monde.

Texte de la réponse

L'Opéra national de Paris est l'opérateur le mieux doté du programme 131 « Création » : il reçoit 96 M€ de crédits de fonctionnement, sur le total de 281 M€ de subventions octroyées aux dix-sept opérateurs nationaux de ce programme, et 110 M€ des crédits en comptant les subventions allouées à la Caisse de retraite. Grâce à une bonne maîtrise de ses dépenses, notamment de masse salariale des permanents et du théâtre en ordre de marche, ainsi qu'à des économies substantielles réalisées sur la masse variable et les dépenses de productions, l'Opéra national de Paris a généré un bénéfice de 3,48 M€ en 2017. Cela a permis d'abonder substantiellement le fonds de roulement, qui s'établit à 50 M€. Ce résultat bénéficiaire démontre la capacité de l'établissement à remplir ses missions de service public selon un modèle économique soutenable. Il implique néanmoins une certaine vigilance concernant la maîtrise des dépenses pour équilibrer les comptes de l'établissement. Ce

dernier devra en effet faire face à des enjeux importants, notamment en investissement, et devra préserver sa capacité d'autofinancement. Il s'agit donc de consolider ce bon résultat pour les années à venir, afin de mettre l'Opéra national de Paris en ordre de marche pour mener à bien ces projets. Le ministère de la culture conduit donc un dialogue de gestion nourri avec l'Opéra national de Paris concernant les enjeux budgétaires de l'établissement. Si l'Opéra national de Paris a effectué un double effort afin de contenir ses dépenses de fonctionnement d'une part, et d'accroître ses recettes propres d'autre part, il reste que la direction et les tutelles établissent le constat d'un nécessaire renforcement de la soutenabilité du modèle de l'établissement à moyen terme. Le développement de nouveaux leviers de ressources propres, associé à un accompagnement du ministère pour des projets d'investissement spécifiques, permettront de garantir ainsi la maintenance et la sécurisation de l'outil de production.

Données clés

Auteur : [Mme Sabine Rubin](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (9^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8268

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [15 mai 2018](#), page 3975

Réponse publiée au JO le : [25 septembre 2018](#), page 8503